

Congrès AFSP 2007 Toulouse

Atelier 24

« Partis politiques et changement : tentatives de rapprochements théoriques autour d'une notion incertaine »

Laurent OLIVIER (IRENEE-université Nancy 2)

<p align="center">Nouvelles procédures participatives et changements dans l'organisation partisane. Le cas de l'UMP</p>
--

Des changements affecteraient depuis une vingtaine d'années les formes traditionnelles des organisations partisanes. Il a souvent été souligné leur déclin quantitatif (contredit de façon aléatoire par l'inflation conjoncturelle des effectifs pendant les périodes précédant des échéances électorales) ou qualitatif : diminution de l'allégeance envers les structures pyramidales, discontinuité de l'engagement. A certains égards, les partis politiques semblent se « désinstitutionnaliser », pour s'identifier aux nouvelles formes d'engagement politique et capter une population séduite par des formes de mobilisation concurrentes¹. La perspective du parti cartel suggère une dépendance accrue des partis à l'égard des ressources étatiques, au détriment du rôle des militants, mais aussi une redécouverte des simples adhérents par des procédures de participation (ou de ratification) directe. L'évolution de l'UMP pourrait être confrontée à de nouveaux modèles comme celui du « parti de cadre moderne » (Koole, 1994) ou du « parti réseau » (Heidar, Saglie), qui permettent de mettre l'accent sur les facteurs internes et externes du changement. Le parti réseau est défini par Heidar et Saglie par les éléments suivants : prédominance de groupe de leadership professionnel ; leadership ancré dans le groupe parlementaire, mais dépendant d'une légitimation par les adhérents ; population adhérente faible mais ayant un rôle important ; stratégie de maximisation électorale tout en conservant une identité politique suffisamment marquée ; un parti qui reste tourné vers son organisation, comme instrument de débat et de prise de décision ; le recours à des réseaux de parti informels, en marge des processus de représentation ; combinaison du financement public et privé.

¹ Parler de désinstitutionnalisation relative, c'est identifier une rupture des routines, une remise en cause d'un univers de pratiques de règles de conduites et de croyances, d'un type d'objectivation exclusif, qui ferait du parti un ensemble cohérent intégré dans le système politique et contribuant à son fonctionnement. Analysés a contrario, les critères de l'institutionnalisation partisane synthétisés par Randall et Svasand (2002), permettraient de distinguer les dimensions internes et externe d'une atténuation de l'institutionnalisation partisane. Au niveau *interne*, sur le plan structurel, les partis semblent marqués par un déclin de l'interdépendance (*systemness*, Pannebianco) des différents secteurs qui le composent, de sa densité, selon une autonomisation interne des groupes partiels. Sur le plan des attitudes, l'identification et l'engagement partisan semblent difficilement transcender les incitations particularistes ou instrumentales ou à se reconnaître dans un ensemble cohérent de valeurs communes au parti. Au niveau *externe*, sur le plan structurel, l'autonomie partisane semble fragilisée par les interférences du mouvement social, notamment du fait des interdépendances segmentaires qui peuvent affecter l'autonomie décisionnelle du parti, et sa fonction intégratrice. Sur le plan des attitudes, la réification du parti risque d'être moins opérante aux yeux du public, la perception d'un parti cohérent et unifié étant menacé par un certain éclatement des cadres d'interprétation.

Encore faut-il interroger le sens, les modalités précises et la portée de ces changements. L'évolution des comportements partisans entraîne-t-elle un processus d'ajustement ou d'adaptation, notamment face à la contestation ou la défection militante générant de nouvelles normes ? Au contraire les procédures partisanes ont-elles vocation à réorienter la fonction socialisante des règles organisationnelles du parti ? Plus généralement dans quelle mesure peut-on identifier les changements dans l'organisation partisane ?

A cet égard l'UMP a ceci de particulier qu'elle est un nouveau parti, porteur par vocation de changement par rapport au RPR qui l'a précédé, ce qu'exprime l'acte inaugural du congrès de 2002 dans un contexte de conjoncture critique - crise de la représentation politique, défiance à l'égard des partis, « 21 avril ». Celle-ci ouvre la voie à l'influence de certains leaders, à une stratégie de renouvellement des militants. Cette « rupture » doit être nuancée par la manifestation d'une double transition. D'une part dès 1998 les assises du RPR, en instaurant une procédure de désignation directe de son président, annonçaient un mode de légitimation ensuite consacré par la nouvelle UMP. D'autre part, si ce parti semble aujourd'hui en voie de consolidation grâce à l'instauration de procédures de stabilisation et de légitimation de certaines pratiques et routines militantes, il a connu entre 2002 et 2005 une phase d'incertitude, révélée notamment par la question des « mouvements » (courants), les dysfonctionnements liés au vote électronique.

Il s'agit ici d'analyser le changement mais aussi le discours sur le changement, considéré par ses promoteurs comme un impératif, voire une marque de fabrique de l'UMP, présentée dès sa fondation par ses dirigeants comme novatrice, notamment sur le plan des nouvelles technologies du militantisme. Ce discours sur le changement s'apparente à un processus de démarcation par rapport à une ancienne conception du militantisme, une volonté affichée d'allègement des anciennes procédures de l'UMP, de sophistication dans l'usage d'un instrument – la démocratie directe - en voie de généralisation dans les partis politiques. Il exprime aussi une surenchère dans la valorisation de procédures distinctives par rapport aux concurrents du parti socialiste, qui a tardé à rompre avec ses pratiques militantes classiques et la démocratie d'appareil.

Il reste que les procédures nouvelles n'ont pas le même statut ou le même degré d'institutionnalisation. Les nouveaux instruments communicationnels, informationnels relevant de la « démocratie du public », s'ils expriment des attitudes et des modes d'engagement innovants ne sont encore qu'imparfaitement codifiés ou intériorisés par l'ensemble des adhérents. Les instruments de type réglementaire, les nouveaux statuts par exemples, demeurent des référentiels un peu marginaux par leur incertitude. Les stratégies de mobilisations électorales (instruments conventionnels et incitatifs) ont un rendement relatif (participation électorale modérée).

En définitive notre hypothèse principale consistera à montrer qu'au-delà des effets conjoncturels de médiatisation, selon un sentier de dépendance, une logique incrémentale et cumulative, les instruments « nouveaux » et plus généralement les éléments de transformations et de modernisation à l'œuvre au sein de l'UMP s'ajoutent aux normes et pratiques pérennes d'organisation et de leadership plus qu'ils ne s'y substituent, voire confortent une tradition de centralisation.

On s'intéressera dans un premier temps aux origines, aux facteurs et aux finalités du changement, construit par les statuts dans une perspective stratégique de conquête de pouvoir, en interaction avec les dispositions culturelles partisanes et les pressions de l'environnement politique. Puis on analysera les modalités de changement dans les processus participatifs, qui relèvent d'une hybridation des instruments. Enfin, on se penchera sur les effets ambigus du changement, et sa dimension incrémentale, compte tenu des forces d'inertie qui peuvent travailler le parti.

I. L'origine du changement : entre construction oligarchique et adaptation dans une conjoncture fluide

Le parti peut intégrer un processus de changement à l'initiative des dirigeants dans une perspective de performance en terme de compétitivité pour conquérir le pouvoir. Ce changement est alors construit par des dispositifs réglementaires de modifications statutaires, mais ce processus est favorisé, par une conjoncture fluide, une structure des opportunités ouverte, marqué par la dynamique des interactions à l'œuvre dans l'environnement politique.

- Une stratégie d'intégration institutionnelle

Dans la perspective du modèle compétitif et libéral, les partis peuvent évoluer dans le seul but d'optimiser leur conquête du pouvoir et s'adapter au modèle institutionnel, en privilégiant la maximisation des suffrages, au détriment du rôle des adhérents (Epstein, May). Tel n'a pas été le choix des dirigeants de l'UMP, qui ont associé l'exigence de compétitivité électorale externe avec la nécessité de refondre l'organisation partisane dans une perspective formellement plus démocratique. Comme l'indiquent Heidar et Saglie (2003) aux changements de structures formelles s'ajoutent des changements de pratiques véritables (dans quelle mesure les réformes sont-elles réellement appliquées, les innovations partisanes participatives mobilisent-elles effectivement les adhérents). Ils distinguent alors changement et innovation de l'organisation : le changement est la différence entre deux points temporels où opèrent le parti, l'innovation organisationnelle est la partie du changement qui est apportée intentionnellement par quelques agents au sein du parti. Il faut aussi distinguer le *débat* sur l'innovation et l'innovation *effective*. En l'occurrence l'innovation a été initiée par les dirigeants et ratifiée par les adhérents qui l'ont peu discutée ; elle relève d'une démarche top-down, cristallisant la tension entre démocratie interne et l'élite partisane professionnelle

Les causes du changement peuvent alors s'analyser à un double niveau: pourquoi passer de la structure RPR à la construction UMP, plutôt que de le réformer en profondeur ; la finalité stratégique consiste à former un grand parti de droite libérale unifiée. Pourquoi en 2002. Il s'agit de consolider une stratégie d'alliance : de l'Union pour une majorité présidentielle à l'Union pour un mouvement populaire, dans la lancée de l'élection présidentielle, et donc dans une stratégie institutionnelle classique de soutien au président nouvellement nommé. On retrouve d'ailleurs cette dimension intégratrice sur le plan institutionnel dans la stratégie de conquête du pouvoir partisan par Sarkozy, en 2004, comme préalable à la conquête de l'élection présidentielle. De même, sa décision de supprimer la présidence de l'UMP, pour lui substituer une direction collégiale codirigée par Raffarin et Devedjian révèle bien que le parti a un rapport étroit avec les institutions, et ses dirigeants sont d'éventuels futurs candidats potentiellement dangereux pour le candidat en place. Sarkozy a à cet égard contribué à renforcer la présidentialisation de l'UMP, paradoxalement moins aboutie que celle du PS, (le candidat officiel désigné par le parti n'est pas le seul possible) (Püntz, 2007). En supprimant la présidence du parti, il tend à refermer la présidentialisation de sa direction. A cet égard, on peut aussi bien parler de présidentialisation des partis que de « partisanisation » de l'élection présidentielle. Ainsi, la création du nouveau parti peut s'expliquer par la dimension « party in public office », dans la perspective de la conquête des postes nationaux (présidentielle et législative), comme le fait Haegel en s'inspirant de la thèse de Schlessinger. F. Haegel note qu'un système de coopération entre le RPR et l'UDF permettait des candidatures uniques de la droite dans les circonscriptions régulant la compétition entre les partis de droite, même si ce système était parfois instable (« primaires » à droite). En revanche pour les présidentielles, les règles étant mal fixées, la

coïncidence entre offre électorale et clivages partisans ne permettait pas un système de coopération homogène (Haegel 2002). Ainsi le changement qu'a représenté la fondation du parti s'inscrit dans une logique de rénovation fondée sur le système de coopération législatif et sur un principe de primaire pour la présidentielle, qui n'ayant pas fonctionné en 1995, a nécessité le recours à la construction d'un parti regroupant les droites parlementaires. Cette explication permet ainsi de comprendre que ce nouveau parti sera régi par des règles de démocratie directe propres à arbitrer la compétition interne des représentants des anciens partis coalisés dans l'UMP. Cependant, ces procédures de démocratie directes, outre qu'elles n'ont pas été créées par l'UMP, mais inaugurées par le RPR dans ses dernières années, ont été renforcées en 2006 - alors même que les droites étaient réunifiées dans le parti - cette fois pour arbitrer la compétition potentielle entre J. Chirac et N. Sarkozy.

- *instrumentation réglementaire et volontarisme procédural*

la typologie de Lascombes et Le Gallès relative aux instruments de l'action publique, peut être transposée et adaptée à l'analyse des partis politiques pour en comprendre les changements :

Instrument	rapport politique	type de légitimité
- légis et réglementaire	> parti pédagogue	>imposition d'un intérêt collectif
- conventionnel et incitatif	>parti mobilisateur	>recherche de participation
- informatif et communicationnel	>démocratie du public (en interne)	>explicitation des décisions et responsabilisation des acteurs

Ainsi, l'évolution des modes de gouvernement partisan est marqué par un impératif de rénovation procédurale, visant à rationaliser et optimiser les modes de production du collectif. Le RPR a pendant longtemps évité les procédures participative et délibératives du plus grand nombre d'adhérents au profit du principe de délégation généralisé et de nomination, et de la délibération oligarchique. Le RPR méconnaissait, jusqu'à sa phase finale, les mécanismes de participation directe et se prévalait d' « instruments réglementaires », voire coercitifs, selon une logique de « parti tuteur », qui reste marqué à l'UMP². Puis les responsables des partis, ont compris l'intérêt de concilier démocratie et bonne gouvernance partisane. Aux instruments de type « réglementaires » peuvent alors succéder des instruments incitatifs de participation, puis communicationnels permettant de réorienter les relations entre l'organisation politique et les militants-adhérents. Cette instrumentation, par des procédures de participation directe, voire une hybridation procédurale, favorise une adaptation et des modes de justification conciliant rénovation et dépendance aux anciens instruments. Mais si les instruments réglementaires semblent rattrapés aujourd'hui par de nouvelles procédures, ils sont aussi redécouverts au sein de l'UMP, comme un préalable à la notion de changement, alors qu'ils étaient peu valorisés au RPR. Les dirigeants UMP cherchent donc à maîtrise de l'innovation, par un volontarisme procédural (les statuts adoptés en congrès). Ainsi, le changement est objectivé par une mise en forme « réglementaire » ; l'UMP a donc initié, comme d'autres partis un changement par l'instrumentation, la procéduralisation

² Ainsi, le président du comité départemental est élu par le comité départemental désigné par les adhérents, le secrétaire départemental est nommé par le président de l'UMP. La suprématie de la fonction représentative et délibérative des leaders est renforcée par l'existence des membres de droit (deux membres élus pour un membre de droit au niveau départemental). Ainsi, le conseil national compte 13 catégories de membres. La structure du parti socialiste reste-t-elle aussi pyramidale, selon une hiérarchie entre instances locales (circonscription ou section) départementale, nationale ; Au niveau national : congrès, conseil national, bureau politique mais valorise implicitement le rôle des élus. L'UMP, dès l'origine fonctionnement basé sur l'autorité personnelle du leader, comme au RPR, alors que le PS privilégiait la représentation collective

La fondation même de l'UMP en 2002 est un acte d'institution et de légitimation d'une transformation. Il exprime certes un changement dans les structures, les statuts, mais aussi pour les militants une façon de se représenter leur engagement. Désormais, les adhérents et militants changent en quelque sorte de statut pour devenir des « citoyens » à part entière du parti qui désignent leur leader et ratifient les statuts. En même temps ce rituel du congrès fondateur, répété avec la réforme des statuts en 2006, est un rite de transition permettant un passage en douceur qui révèle que la rupture n'est pas brutale, il permet de baliser le passage d'une situation à une autre. (D. Picard). Le parti a construit le préalable d'une nouvelle forme de démocratie par les statuts en rééquilibrant le poids entre élus et militants (la composante issue de l'UDF, mais aussi les baladuriens étaient plutôt favorables à un rôle prépondérant des élus, alors que les membres du RPR qui comptaient 4 fois plus d'adhérent comptait sur leur légitimation pour consolider le rapport de force (Haegel). De même les statuts de l'UMP organisent la pluralité (Haegel) en offrant la possibilité de créer des « mouvements », en fait destinés à rassurer les composantes minoritaires. Pourtant, si l'impératif unitaire était à l'œuvre dans l'ancien RPR, une introduction de fait de la pluralité, non prévue par les statuts, avait alors été réalisée dès 1990³. En ce sens, les statuts du nouveau parti consolident une pratique émergente qui remettait en cause les modes de fonctionnement classique du RPR.

La fondation de ce nouveau parti, expression, par nature de l'innovation, est cependant elle-même suivie d'innovations, puisque trois ans après sa fondation, le parti rénove ses statuts avant même qu'ils aient eu pleinement leurs effets. La finalité, outre de fournir une armature sûre pour la conquête du pouvoir, est affichée comme un triple objectif de « simplification », de « démocratisation », d'« ouverture ». Il s'agit principalement de préciser et rendre plus transparente la désignation des comités départementaux et les conditions d'acquisition de la catégorie « membre de droit », qui pouvait sembler arbitraire, les rôles respectifs du président et du secrétaire du comité départemental. Les points essentiels étaient la désignation du candidat à l'élection présidentielle par les adhérents, les statuts ne le permettant pas, et la représentation spécifique des nouveaux adhérents. Ces mesures qui succèdent aux statuts fondateurs, confirment un mode de légitimation par la procédure, dans un contexte de personnalisation de la direction.

Si les procédures réglementaires restent donc un facteur d'ordre les évolutions statutaires s'efforcent d'organiser les pratiques dans le sens de la discipline plus que de la contrainte, par des techniques concrètes, (inflation statutaire accumulation ou substitution des procédures) comme pour compenser la directisation. La multiplication des séquences du calendrier⁴, des processus décisionnels permet de stabiliser et rendre prévisible le comportement des adhérents et militants autant que d'euphémiser l'apparence du pouvoir, de combiner transparence et contrôle. La dimension cognitive de ces procédures, parfois très complexes et difficiles à interpréter, génère un caractère élitiste des procédures (qui les connaît vraiment ?), qui justifie une spécialisation et une sélection par le statut des personnes habilitées à « dire le droit du parti », notamment les secrétaires départementaux, couramment comparés à des « préfets du parti ». Ainsi, le maintien de procédures de type réglementaire préserve l'idée d'un parti « pédagogue », faisant la part belle aux membres de droit puisque la procédure de représentation, assez complexe leur est avantageuse⁵ ; elle permet une certaine stabilité de l'appareil et une limitation du renouvellement, voire du rajeunissement.

³ avec la constitution d'un courant Pasqua-Seguin, avant l'élection concurrentielle de M. Alliot-Marie en 1999

⁴ Pour l'organisations des élections internes de l'UMP au niveau du département, 9 étapes sont prévues datées et détaillées (convocation des adhérents, clôture des dépôts de candidature, envoi des professions de foi.

⁵ Il s'agit essentiellement des élus. Leur nombre détermine le nombre total de membres à élire au comité dptal : On multiplie par deux le nombre des membres de droit pour fixer le nombre de membres à élire au niveau départemental. Ce nombre est ventilé au prorata du nombre d'adhérents de chaque circonscription

La logique consultative de plus en plus à l'œuvre à l'UMP est nuancée par le caractère sélectif et différencié des dispositifs. La réforme des statuts de 2006 est significative de la procéduralisation partisane d'une investiture jusqu'alors peu formalisée par les instances. Elle apparaît comme l'internalisation partisane d'un arbitrage qui se faisait avant en dehors du parti, au premier tour des élections (Balladur, Chirac en 1995). Elle exprime la subtilité et l'ambiguïté du sens de la procédure participative. Le candidat à la présidentielle, « soutenu » par le congrès (les militants) au suffrage secret, non pas « choisi », n'est pas sacré par une investiture partisane explicite. Cette consultation du Congrès n'interdit pas à un membre de l'UMP de se présenter, sans le soutien de l'Union, à l'élection présidentielle. Les adhérents ne désignent pas les candidats à la législative mais sont « consultés ». Le cadrage procédural de l'innovation participative se manifeste par les investitures aux législatives et municipales pour les villes de plus de 30 000 habitants, contrôlées par la direction. Les procédures de vote électronique (UMP) ne sont pas généralisées, pour des raisons de coût, pour préserver, au niveau des élections internes locales, une relation de proximité, ou pour des raisons d'opportunité politique. Ainsi, l'UMP, n'a pas organisé de consultation militante pour le referendum sur le TCE, à la différence du PS, le partenariat avec la Turquie, ou la réforme des statuts de juillet 2007 (adoption par le Conseil national). C'est une façon d'assurer le leadership en canalisant l'innovation.

- *Le contexte de la concurrence interpartisane*

Le changement partisan peut naître des interactions de l'environnement politique et social et de la concurrence des autres partis, dans un contexte d'ouverture de la structure des opportunités politiques (Tarrows, 1989). Ainsi le suffrage universel partisan - simple transposition partisane du modèle de la démocratie « externe » - est apparu à la faveur d'un contexte général de contestation des structures hiérarchiques, de la dimension « party in central office » et « party in public office ». Il émerge d'une prise de conscience de l'obsolescence des instruments classiques. L'explication stratégique et « rationaliste » doit en effet être complétée par un phénomène de compétition symbolique pour la légitimation par les militants, le parti socialiste ayant fait le choix depuis 1995 de la désignation de son candidat par les adhérents. Si le RPR n'était pas particulièrement préoccupé par la dimension qualitative ou quantitative de ses adhérents, la création de l'UMP, au-delà de sa dimension stratégique de conquête du pouvoir, prend en considération la désaffection citoyenne, la crise de la représentation politique, qui se traduisait par une perte de participation électorale et une méfiance à l'égard des partis, un antiparlementarisme qu'il fallait résoudre en reliant le citoyen au parti. Les partis perdaient leurs membres, et les adhérents étaient passifs. Alors que le RPR semblait se désintéresser des adhérents, voire dissuadait le recrutement, le financement public permettant de s'affranchir du financement des adhérents, l'UMP redécouvre ses adhérents..

Si des auteurs ont noté la faiblesse des effectifs partisans (Butler et King, 1966, Butler et Kavannagh (1988), les partis redécouvrent aujourd'hui leurs membres, le font savoir. L'UMP privilégie une politique du nombre, de la quantification par des méthodes de recrutement massif jusqu'alors peu habituelles⁶. On peut y voir partiellement une logique d'euphémisation, par comparaison avec les grands partis conservateurs des pays voisins, tels que la CDU, ou le PPE, modèle explicitement avancé par les promoteurs de l'UMP.

Les changements dans les partis peuvent aussi s'inspirer des modes de légitimation délibératifs qui prévalent au niveau des instances de l'union européenne, pour s'émanciper des réseaux intermédiaires entretenus par les auxiliaires partisans (Roger, 2006). A cet égard les acteurs de l'UMP peuvent se livrer à une « course au label délibératif » ou participatif, un

⁶ en 2002, le chiffre officiel des adhérents était de 154 000 (plus vraisemblablement 90 000 il est en 2007 de près de 300 000

mimétisme moins programmatique que procédural,⁷ au nom de l'impératif de modernisation. Les promoteurs de la réforme statutaire de 2006 rendaient bien compte de cette concurrence participative entre partis en précisant que L'UMP défend aujourd'hui « une vision de la démocratie participative et de la démocratie au sein des partis politiques, pratiqués en France par le Parti socialiste ou par les Verts, en Europe par l'ensemble des formations politiques modernes de gouvernement ».⁸

Cette concurrence délibérative se déroule dans un contexte d'apprentissage qui fait de la réactivité et d'une capacité à exploiter l'expérience un atout, dans un contexte de fluidité des pratiques militantes. Ainsi, l'UMP a expérimenté des initiatives axées sur la rapidité, l'immédiateté du potentiel délibératif, et sur son efficacité communicationnelle, à travers l'organisation d'« opération coup de poing » comme les « 48 heures pour découvrir la France d'après ». Les partis, créent des formes d'observatoire des expériences délibératives, notamment appliqués aux nouvelles technologies, pratiquent une veille des expériences délibératives et participatives de l'adversaire ; l'UMP doit ainsi affronter la concurrence du PS sur les formes de participation militante (section *Temps réels* du PS, blog du secrétariat national aux TIC). La mise en parallèle des démarches du PS et de l'UMP amène à une sorte de communication comparative permettant de confronter deux modes d'instrumentation concurrents de la démocratie participative interne. Les socialistes dénoncent souvent la « participation sans démocratie » à l'UMP, allusion à la candidature finalement unique de Nicolas Sarkozy. Un secrétaire de section socialiste a élaboré un tableau comparatif des deux procédures respectives à 4 entrées : nombre de candidats, durée de la campagne, modalités de vote, débats et manifestation, intérêt de la campagne⁹. Le référentiel « démocratie participative » par l'UMP se fait sur le mode de la dénégation de son usage par les socialistes¹⁰, du dévoiement de l'instrument, réduit à sa dimension communicationnelle et médiatique. Ainsi, un élu UMP, met en parallèle la « vraie » démocratie participative, réalisée au niveau municipal, selon un processus continu (agenda 21), et les « débats participatifs » considérés comme une application nationale en quelques semaines du principe délibératif selon une approche « Canada dry »¹¹. A propos du débat de S. Royal à Grenoble, une responsable nationale de l'UMP dénonçait des questions préparées à l'avance, la présence d'intervenants venus de Paris¹². L'UMP stigmatise la démocratie participative comme argument de campagne ou instrument de collectivisation de la prise de parole individuelle¹³. Cela n'empêche pas des militants UMP de revendiquer la « démocratie participative » à propos du vote Internet d'approbation du projet de L'UMP pour l'élection législative¹⁴. Les usages différenciés de la démocratie participative permettent aussi à l'UMP de mettre au jour les cheminements irréguliers de l'instrumentation procédurale, et de construire la contradiction méthodologique ou l'inefficacité de la procédure:

« Le Parti Socialiste réussit à tout faire à l'envers: Lors du referendum sur la constitution européenne, les dirigeants ont demandé aux adhérents s'il fallait voter Oui ou Non. N'est-ce pas le rôle de la direction d'un parti de définir sa position sur un sujet aussi technique. Résultat de ce débat, une vraie cacophonie. Puis ils ont défini un Programme sur lequel ils ont choisi

⁷adhésions promotionnelle, UMP « référendum » partiel (questionnaire national) pour le non de la Turquie dans l'Europe : « referendum avant la lettre » (octobre 2004) à rapprocher du referendum interne du PS

⁸ conférence de presse Lundi 5 décembre 2005 Valérie Pécresse et Luc Chatel, porte-parole Brice Hortefeux, secrétaire général délégué Renaud Dutreil, Président de la commission permanente des statuts

⁹ « Les deux méthodes », Laurent Grandguillaume, Secrétaire de la section de Dijon, 7 février 2007

¹⁰ Jeannette Boughrab qui s'est vue refusé son inscription sur la liste électorale du XVII^e arrondissement de Paris évoque la « démocratie participative version XVIII^e » (Blog 11 janvier 2007)

¹¹ J. Bazin

¹² conférence de presse V. Pécresse, 5 février 2007

¹³ « Il ne s'agit pas tant de rapprocher les choix collectifs des citoyens que de leur rendre une liberté de choix, en dé-po-li-ti-sant ces choix, en déplaçant méthodiquement la frontière entre choix collectifs et choix individuels », A. Madelin, UMP, site de l'EAL

¹⁴ UMP Sciences po,

une candidate, qui s'est empressée de dire qu'elle n'était pas liée par ce programme qu'elle avait voté et donc sur lequel elle a été élue »¹⁵

Cette concurrence des agirs communicationnels contribue à un raccourcir les chaînes d'interdépendances, et à élargir des réseaux partisans au point de rendre moins identifiables les frontières du parti, et de réduire la distinction entre adhérent militant et sympathisant pour nourrir les ressources délibératives et la mythologie qui l'accompagne.

II. De l'incitation participative à la démocratie militante dialogique ?

Les changements qui affectent l'UMP sont marqués par un phénomène d'hybridation des instruments de modernisation. Le développement des procédures participatives par le suffrage semblent assurer la transition entre un ancien modèle basé sur la délégation et un modèle plus ouvert aux adhérents. D'autres mécanismes de changement permettent de prendre en compte le besoin délibératif et les enjeux spécialisés. Mais les nouveaux instruments et pratiques communicationnelles permettent aussi l'émergence d'une conception manageriale de l'organisation et du fonctionnement partisans

- *Institution et modernisation de la démocratie directe partisane. l'injonction à participer comme nouvel art de gouverner*

La construction du changement passe par une modification des instruments incitatifs et participatifs, notamment le suffrage universel partisan, qui n'est pas en soi nouveau, puisqu'il s'inscrit dans la continuité du RPR. Le suffrage universel partisan instrument d'innovation le plus utilisé par les partis politiques (Katz et Mair), permet à l'UMP de construire le mythe de la démocratie participative, comme source de légitimité et d'implication militante (Ignazi, 2000, p.68). Les partis politiques semblent, à l'instar de la perspective de Ian Budge¹⁶, faire le pari d'un mouvement croissant vers une démocratie directe débarrassée de ses lacunes originelles d'ordre social et technique, comme réponse aux demandes participatives et délibératives

Au RPR, les assises de 1998 avaient instauré la procédure d'élection directe du président du mouvement, jusqu'alors désigné par les assises. Il reconnaissait expressément dans ses statuts le principe « un homme égale une voix » (article 24), réaffirmé dans les textes fondateurs de l'UMP. Cette réforme statutaire, rompt avec un système de nominations assez généralisé puisque les mandataires des assises étaient désignés par les secrétaires départementaux, eux-mêmes nommés par la direction nationale¹⁷. Elle débouchera sur une logique pluraliste délibérative¹⁸ peu familière au parti, et ne correspondant peut être pas à la conception plébiscitaire de la légitimation envisagée par Séguin, promoteur de la réforme. En effet, si ce dernier fut élu président du Rassemblement en décembre 1998 par 95% des

¹⁵ *ibid.*C. Lamoureux

¹⁶ Selon I. Budge, la généralisation de la démocratie directe est une suite logique à l'universalisation du scrutin. Ses obstacles originels - immaturité et incompétence politique des citoyens, infaisabilité physique et technologique - seraient levés grâce à une maturation politique des citoyens, les progrès de l'informatique, dans un contexte de crise de la représentation, et avec la participation des partis politiques. (Morel, 2000)

¹⁷ Les assises des 31 janvier et 1^{er} février 1998 prévoyaient une élection du comité politique au lieu de la nomination du conseil national. Les mandataires des fédérations aux assises étaient élus et non plus nommés par les secrétaires. Si les secrétaires départementaux restés nommés, les présidents départementaux qui voyaient leurs compétences accrues, étaient élus par les adhérents.

¹⁸ Voir sur ce point F. Haegel, C. Püst, N. Sauger, Les transformations de la démocratie dans et par les partis : l'exemple de l'UDF et du RPR. In P. Perrineau (dir.) Le désenchantement démocratique, Paris, L'aube, 2003, pp 107-129

adhérents votant, la deuxième élection directe du président du RPR en décembre 1999 est marquée par une compétition, inédite depuis l'épisode de la contestation Pasqua-Seguin en 1990. Le premier tour voit s'opposer F. Fillon, P. Devedjian, M. Alliot-Marie et J-P Delevoye, soutenu par J. Chirac et qui obtiendra 37 % des suffrages au second tour face à la future présidente.

Les fondateurs et promoteurs de l'UMP, dont les statuts sont assez largement inspirés de ceux du RPR, proclament également un fonctionnement reposant sur la démocratie exprimée par le vote des adhérents, notamment pour élire le président. Ils revendiquent d'ailleurs un statut de « parti de militants » au lieu du « parti de cadres »¹⁹ initialement envisagé même si l'UMP, comme le RPR, combine les processus d'élection et de nomination.²⁰ En outre l'inauguration, au congrès fondateur de l'UMP du 17 novembre 2002, d'un scrutin électronique par Internet²¹, pour départager cinq candidats²² dont les deux principaux sont des anciens RPR, contribue à isoler l'adhérent du contexte d'un congrès ou d'un bureau de vote, qui sont des lieux d'encadrement mais aussi d'activation de l'identité partisane. On retrouve ici la logique des votes postaux évoqués par R. Katz et P. Mair comme exemple d'une dimension participative non collective de l'activité partisane, caractéristique des partis cartel. Les procédures de démocratie électronique offrent une valeur ajoutée en tant qu'indice de modernité, d'efficacité d'immédiateté, de performance. Elles se nourrissent du mythe délibératif du web, comme instrument interactif et immédiat d'accès à la connaissance et à la décision.²³ En outre le recours au scrutin secret renforce le mythe de l'individualisation d'un vote affranchi d'allégeance individuelle ou collective.

L'usage partisan d'Internet contribue à favoriser une nouvelle vision du pluralisme garanti par la multiplicité des supports délibératifs (Morel, 2000). Il déconnecte l'adhérent des lieux d'incorporation partisane traditionnels. Au départ le suffrage électronique, reconnu explicitement dans les statuts UMP, est un acte d'institution, un instrument de la refondation partisane (2002), dont l'utilisation est confirmée par les scrutins de 2004 de 2006 et de 2007 (révision des statuts, primaires parisiennes, élections internes à Paris, désignation du candidat à la présidentielle). Cette nouvelle technologie se veut plus mobilisatrice et moins coûteuse qu'un congrès, lorsqu'elle s'y substitue, comme lors de la réforme des statuts de l'UMP, présentée comme le fait d'un congrès « décentralisé », en fait « déterritorialisé », « dématérialisé », « virtuel » puisque les adhérents peuvent voter autant de chez eux que de la permanence²⁴. C'est une autre façon de court-circuiter les adversaires privés ainsi d'une tribune. Le suffrage universel direct peut ainsi nuancer la logique holiste du pluralisme institutionnalisé sous forme de courants et affaiblir ainsi la logique organisationnelle et collective du militantisme ou la démocratie d'appareil. La valorisation du vote montre au public que les leaders contrôlent leur parti, et qu'ils peuvent contourner les militants supposés peu représentatifs (au profit des adhérents), et en définitive renouer avec les ressources humaines (Seyd, 1999, p. 38).

Les instruments informationnels liés aux NTIC, même si Internet est insuffisant en lui-même pour favoriser une démo délibérative (Téorell), ont pu favoriser une forme de directisation de la relation entre dirigeants et adhérents, et accompagner ainsi la logique de participation. Cette logique du « cyberparti » (Margetts 2001), qui peut se manifester dans le

¹⁹ P. Ollier, membre RPR de la commission des statuts de la future UMP. *Le Monde* 04/09/02

²⁰ Selon le modèle de la Vème République, le secrétaire général du RPR, sorte de 1^{er} ministre du président, reste nommé, comme les secrétaires départementaux, mais le président du comité départemental et le secrétaire de circonscription sont élus. Pour l'UMP le principe reste le même : un président élu, un secrétaire nommé

²¹ pour élire le président de l'UMP, approuver les statuts et choisir le nom du mouvement.

²² M. Ghazli, 0,8%, B. Freytag, 1,7 %, R. Kaci, 3,17%, N. Dupont-Aignan 14, 91%, A. Juppé, 79,42 %

²³ R. Katz, P. Mair. op.cit, p. 21. Cependant, N. Dupont-Aignan, de l'UMP reprochait à ce type de scrutin d'enlever potentiellement son caractère individuel et secret, notamment lorsqu'il est organisé dans es cybercafés.

²⁴ en fait, le congrès du Bourget de 2004 avait coûté entre 6 et 8 millions d'euros.

rapport à l'électeur autant que dans les relations internes du parti, a pour objet améliorer la démocratie interne par l'information et la communication. La stratégie de communication des partis, tend à être orientée de plus en plus vers la construction de la démocratie intrapartisanne (Romele 2003).

- *Le développement de la délibération par les outils informatiques et communicationnels*
L'instrumentation de la porosité partisane

Depuis quelques années se multiplient les instruments qui accompagnent la construction d'un nouvel espace public et dialogique partisan, et se développe une information et une formation militante longtemps négligée. Les partis s'efforcent alors de montrer à la fois la diversification des répertoires d'action, des supports de militantisme et des manières d'occuper le terrain. L'évolution fonctionnelle des partis sacrifie ainsi à « l'impératif délibératif » (Blondiaux, Sintomer, 2002 p.17)²⁵, la recherche du consensus (Mouchard). C'est là une façon de contourner la logique pyramidale de l'organisation, en prescrivant la diversité et l'hétérogénéité des modes d'énonciation du politique, en mettant en scène la profusion des instruments convoqués (individuels ou collectifs, officiels ou non officiels...).

Au-delà de la perspective habermassienne d'agir communicationnel se manifeste un agir créatif dans le processus délibératif (Joas, Monoyer-Smith), propre à « déplacer la source de la création normative du langage vers l'activité perceptive de l'individu (Monoyer-Smith, 2006 p.57) ». Les partis s'efforcent donc de dégager la délibération d'une exigence communicationnelle normative, et de favoriser une démarche plus inclusive diversifiant les modalités d'expression. Ainsi se développent les « forums hybrides » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001), composés de membres d'expériences et de visions du monde différents, et privilégiant l'expression du contenu à la forme de l'argumentation, sans valoriser la rationalité de la discussion, ou des initiatives d'hybridation organisationnelle.

Les partis ont à cet égard procédé à une *instrumentation de la porosité partisane* en assouplissant la frontière entre le « dedans » et le « dehors », entre militants et sympathisants, parti et société civile. Dans un contexte où la dimension collective du lien partisan se relâche et l'aspiration à une identité collective se manifeste hors des partis (Ignazi, 2000), un pluralisme s'inscrit dans les lieux les moins institutionnalisés du parti ; des forums producteurs de leurs propres représentations au sein desquels la démocratie militante s'expriment autour d'enjeux sectoriels, catégoriels et minoritaires. Les procédures partisanes intègrent de plus en plus des forums thématiques, faisant intervenir des acteurs non partisans, voire des adversaires. Cette pratique délibérative s'est institutionnalisée en 2006 avec les conventions thématiques à l'UMP. Elle prend souvent la forme de colloques ou de forum d'experts, avec de nombreux invités, souvent des scientifiques, des députés étrangers, des acteurs de la « société civile » (syndicaliste, chefs d'entreprise)²⁶. Elle s'est déclinée en forums nationaux et locaux dont la logique respective est très différente, notamment en termes de retombées médiatiques. Les premiers s'assimilent en effet à des modes plus classiques de militantisme de type davantage « top-down » et évoquant assez peu la proximité, à l'instar des trois forums de l'UMP : « Liberté » (Paris La défense) 9 décembre, « égalité » (Lyon) 15

²⁵ « une nouvelle grammaire de l'action publique » impose dans l'action publique de nouveaux modes de consultation de base (commissions de consultations, jury de citoyens, comités des sages...) La démocratie délibérative devient ainsi une forme d'idéologie, (B. Manin entretien avec L. Blondiaux) *Politix*, vol 57, p. 43

²⁶ convention Culture (avec J-M Jarre, P. Nègre conventions immigration, convention économie convention éducation (avec Aschieri, FSU

décembre « fraternité » (Bordeaux 21 décembre 2006) dans le cadre de la candidature à la présidentielle²⁷.

La conception du militantisme se veut donc plus interactive et participative ; ainsi la direction nationale de l'UMP réhabilite le débat public interne (par exemple sur la limitation du taux d'imposition fiscale) « pour insuffler une politique et non seulement pour l'expliquer et la valoriser a posteriori ». Elle prend l'initiative d'une pétition réunissant 190 000 signatures contre le boycott des examens par les enseignants (4 juin 2003). De même, l'UMP a organisé par questionnaire diffusé à 3 millions d'exemplaire un débat national « grand public » sur l'Education Nationale (6 octobre 2003), avec des rencontres nationales et départementales impliquant des enseignants, syndicats, « témoins ». Cette consultation sur la base d'un questionnaire, déjà instaurée pour la réforme des retraites²⁸, a été poursuivie lors de l'élaboration du projet dans la perspective des législatives 2007. L'organisation de « cafés débats » (club UMP « On est là »), s'inscrit dans cette même logique. Ponctuellement, et de façon médiatique les partis se sont livrés récemment à des opérations portes ouvertes dans les sièges nationaux et fédéraux (les « 48 heures » de l'UMP). Ils ont aussi internalisé des répertoires d'action propres aux mouvements sociaux, ou les ont institutionnalisés par des dispositifs de cadrage de type « kit militant » encourageant la mise en œuvre d'événements festifs, (improvisations politiques, journées happening, caravanes militantes)

La création de nouveaux espaces virtuels est sensée transgresser l'espace spatio-temporel traditionnel des structures partisans en déterritorialisant les modes partisans traditionnels d'encadrement militant, comme en témoigne la présence de l'UMP sur *second life*²⁹. Les animateurs de l'UMP semblent ainsi cultiver la nostalgie de l'utopie, comme réalisation idéalisée de la démocratie délibérative.³⁰ La palette des instruments communicationnels s'est diversifiée, notamment dans la perspective des présidentielles, au point de promouvoir un émiettement délibératif par Internet en multipliant les lieux de diffusion et de prise de parole, hors des cadres officiels du parti³¹. L'UMP vend désormais une publication, qui n'est pas réservée aux seuls adhérents. Cette information continue et multisupport, devenue grand public, permet de mettre en scène le débat et le pluralisme et joue un rôle de persuasion, dans la régulation des conflits ou dysfonctionnements, qui peut rivaliser avec les instruments réglementaires classiques

L'UMP a plus particulièrement retenu une approche communicationnelle des procédures délibératives mettant l'accent sur les nouvelles technologies, l'impératif d'interactivité, et l'individualisation de l'énonciation politique. L'usage grandissant d'Internet comme instrument d'optimisation communicationnelle construit une dimension délibérative et pédagogique, ainsi qu'une apparence d'engagement de responsabilité des dirigeants (limité à une réponse aux questionnements des blogueurs !). Ainsi, Les mini-débats de l'UMP invitent les internautes à mettre à l'agenda de la discussion certains thèmes spécifiques, (« sur quel sujet souhaitez vous débattre ?»). Le débat sélectionné est transmis sur NS TV (La télévision de Sarkozy, en fait des vidéos). Sur le site « débat Sarkozy », N. Sarkozy et son équipe répondent à une question par jour³², sélectionnée par les internautes qui décident de la question à laquelle il devra être répondu en l'évaluant. Cette pratique construit une hiérarchie et étiquette les thèmes légitimes d'une façon apparemment moins verticale et plus consensualiste.

²⁷ A Paris le 9 décembre 2006, présentation J-P Rafarin, de F. dePanafieu, R. Kaci, M. Alliot-Marie, P. Méhaignerie

²⁸ Questionnaire de 500 000 exemplaires « paroles de citoyens » (7-15 mars 2003)

²⁹ Loïc Le Meur, responsable de la communication Internet à l'UMP a acheté une île sur *second life*

³⁰ Selon le « blogopole », élaboré par « observatoire présidentielle 2007, la nébuleuse internet de l'UMP compterait, 141 sites

³¹ Notamment grâce à dailymotion et u-tube

³² Certaines questions sont populaires comme celle sur l'indépendance des médias, ou sur l'indemnité des élus

Certaines stratégies de mise en transparence prennent les apparences de démocratie du public, ou de mise en scène des conditions de la construction discursive ; sur Internet, une rubrique « coulisse » évoque la mise en scène autoanalytique, par l'instrument vidéo³³. L'UMP a organisé à plusieurs reprises des concours de podcast sur l'université d'été, assortie de nombreux prix. L'UMP, se met en scène et se regarde, selon une démarche à la fois ludique et publicitaire, et pousse la logique délibérative jusqu'à mettre en compétition les modes de voir des militants sur l'organisation de la mise en transparence. Cette mise en visibilité est également illustrée par la publication d'un sondage sur la sociologie des nouveaux adhérents, commandé par l'UMP³⁴

Créer un espace dialogique sur le mode de la « civilisation des mœurs », de l'euphémisation de la violence verbale est aussi un enjeu de changement pour l'UMP. Les forums Internet, à la différence des forums classiques, voient souvent s'affronter des militants des deux bords et obligent à institutionnaliser une forme de débat peu répandue qu'il faut administrer. Ces entreprises s'efforcent aussi de faire savoir le pluralisme comme le montrent par exemple, sur le blog officiel de l'UMP, la présence ostensible de blogueurs opposés à Sarkozy et qui le remercient pour sa tolérance et son absence de censure, ou les consignes de bonne conduite données à leurs blogueurs³⁵ par les animateurs de ce parti.

- *Catégorisation et sectorisation*

Les partis construisent les conditions de l'élaboration du changement en terme de modernisation participative. Cela passe par la catégorisation selon une différenciation des niveaux d'engagement pour affronter le défi de l'intermittence et de la spécialisation du militantisme et réduire la dimension contraignante qu'il suggère. Partant du postulat d'un contraste entre la simplicité de la participation et la lourdeur des procédures d'adhésion, les partis multiplient et diversifient les procédures d'entrées. L'UMP distingue les adhérents, les partenaires³⁶, bénévoles, couples, l'adhésion limitée (« adhérez pour deux ans », dans la perspective des présidentielles).

Les partis politiques commencent à intégrer des procédures qui organisent une conception plus sectorielle et délibérative du militantisme. Si les outils de hiérarchisation de l'organisation partisane sont préservés, les partis subissent de plus en plus la concurrence externe des groupes d'intérêt, et une certaine tendance à l'autonomisation d'organisations locales ou de groupes thématiques (gay-lib). Localement des clubs et courants de partis entretiennent des réseaux producteurs de leur propre marché politique spécifique. La Droite libre (personne morale associée de l'UMP) s'est par exemple illustrée par des actions autonomes n'engageant pas le parti (spam contre les syndicats, pétition pour soutenir le projet de loi sur l'immigration). La segmentation idéologique est accompagnée par une

³³ par exemples : la maquilleuse de Sarkozy avant le discours de la mutualité, les blogueurs au QG commentent l'émission de Tf1, la préparation du meeting de Poitiers, la permanence ump (22 /01/2007), l'annonce du vote du 14 janvier (2007, congrès de l'UMP désignant le candidat Sarkozy), les blogueurs du 14 janvier, les conseils du réalisateur S. Moati à José Frèches (chargé de la réalisation vidéo à l'ump)

³⁴ IPSOS UMP, septembre 2005

³⁵ « Donnez une image positive aux internautes, celle de la civilité démocratique face à l'agressivité sectaire Face au sectarisme et à l'agressivité souvent irrationnelle des adversaires de Nicolas Sarkozy sur Internet, il convient de donner une image civile, constructive, raisonnable, rationnelle et intelligente de ceux qui le soutiennent. Laissez les militants « anti-sarko » décredibiliser leur cause par leur agressivité, par leur pratique d'amalgames scandaleux... Ne vous laissez pas aller à leur répondre en vous plaçant à leur niveau. En tant que véritables démocrates, nous respectons tous nos adversaires politiques » (consignes relatives aux blogs ump (site de l'UMP) .

³⁶ Collaboration aux travaux internes, réponse à des questionnaires

catégorisation « corporative » ou socio-démographique (jeunes actifs) qui exprime le souhait des responsables de l'UMP de privilégier un pluralisme axé sur les « single issue » (Haegel)

Une logique de quantification de l'activité militante est à l'œuvre, comme pour matérialiser, catégoriser et médiatiser les pratiques, dans une logique cognitive de transparence et d'apprentissage, dans la perspective d'élaboration de la campagne présidentielle, puis des législatives. Un chiffrage précis du nombre de participants est donné, une procéduralisation et une instrumentation des modalités du projet sont identifiés : la dimension processuelle, temporelle, séquentielle sont valorisées, comme la durée, dans le processus d'élaboration.³⁷ L'apparente lourdeur de l'instrumentation délibérative valorise ici le principe d'hybridation et d'horizontalité du processus décisionnel

Une « typologisation » des formats de militantisme et des espaces dialogiques est construite à l'UMP, selon la taille et le niveau de convivialité (réunions d'appartement, 5 à 10 personnes³⁸, cafés politiques (10 –30 personnes), réunions publiques (30-200 personnes) pour exprimer la diversité des nouveaux modes de mobilisation. Les *réunions publiques* sont les plus formelles (elles se déroulent dans une salle, avec un sujet imposé, un orateur connu, précédé et suivi d'une communication auprès du grand public). Elle suppose une participation facultative ou obligatoire pour frais. Les *cafés politiques*, après une présentation font intervenir un « expert », suivi d'un débat libre. Les *réunions d'appartements* semblent devoir instaurer un rapport à la fois moins formalisé et plus individualisé entre le sympathisant et le responsable. La formule ayant pour objet de dialoguer d'un appartement avec un responsable national. Ce type d'exercice entretient le mythe de la relation directe entre le citoyen replacé dans son cadre « naturel », et le dirigeant, qui apparaît lui-même comme un invité, et dont pourtant la présence symbolique apparaît comme une forme de privilège

Vers une dimension manageriale du fonctionnement partisan ?

Le recours à de nouvelles procédures, notamment communicationnelles implique parfois moins une orientation vers la démocratie du public que vers les techniques entrepreneuriales ou manageriales. Si la sectorisation peut mener à une stratarchisation partisane, une diversification des modes d'allégeance, les partis semblent aussi marqués par une logique de franchise, d'autonomisation de gestion locale, voire d'externalisation de la gestion financière. Ainsi, l'UMP encourage des « relais » : les « e-fundraisers » de N. Sarkozy. Il s'agit ainsi de déconcentrer la collecte des fonds, et de développer à un niveau décentralisé et personnalisé une campagne de financement, en dehors même de l'espace partisan mais avec le soutien et le kit de l'UMP (francising) Pour autant l'UMP s'efforcent de prévenir la formation de partis franchise (Mair, Carty) en organisant des procédures

³⁷ « - Les Conventions ont été précédées de Comités Politiques : • 300 Parlementaires y ont été invités - 150 d'entre eux y ont pris part - 18 Conventions ont été organisées : • 130 Parlementaires y ont pris la parole, • 750 experts sont intervenus de profils très différents (ONG, hauts fonctionnaires, intellectuels, chercheurs, professeurs d'université, chefs d'entreprise, syndicalistes, sportifs de haut niveau, Académiciens etc.) et d'opinions politiques diverses, • 18 dossiers thématiques de 40 à 90 pages ont été remis aux participants et sont disponibles en permanence sur le site Internet de l'UMP pour donner au débat des bases scientifiques incontestables • 21 790 personnes y ont participé physiquement, près de 60 000 connexions en direct pour suivre la journée de travail et le discours de Nicolas SARKOZY • 360 000 vidéos ont été téléchargées de ces Conventions • Soit 450 000 personnes qui ont suivi nos travaux • les 18 conventions thématiques menées entre mars 2005 et octobre 2006 ont abouti à un ensemble de 500 propositions - Des débats organisés régulièrement dans les 104 fédérations départementales de métropole et d'Outre-mer et dans les fédérations professionnelles de l'UMP ont donné lieu à des contributions écrites reprises pour l'élaboration du projet

³⁸ Cette pratique a déjà été expérimentée lors de la campagne sur le traité constitutionnel européen. A cette occasion, des responsables nationaux dialoguaient en direct avec les responsables nationaux de l'ump. De même lors des législatives partielles 2005, avec « une centaine de personnes à chaque fois (Frédéric Lefebvre) « réunions tuperware »

susceptibles de concilier le principe de spécialité et la coordination nationale. Ces dispositifs qui peuvent institutionnaliser ou canaliser des pratiques délibératives spontanées ou importées s'apparentent aussi à un mode de régulation ou de transgression des réseaux et des rapports clientélares. Ils s'inscrivent aussi dans un processus de professionnalisation du fonctionnement partisan.

La méthode de N. Sarkozy, pour élaborer l'offre politique du parti est aussi présentée comme innovante par sa volonté d'assumer davantage la coproduction élite-experts, valorisant l'information des professionnels lors des forums, avant de les mettre en discussion. Au contraire au PS on récuse cette distinction : « Il n'y a pas d'un côté l'expert et de l'autre les gens. L'ensemble des personnes peuvent être tour à tour experts »³⁹. Ce recours à l'expertise ce retrouve dans l'initiative de Raffarin, qui pour former les cadres du parti a proposé un rapprochement de l'UMP et de Sup de co, et avait même envisagé une collaboration pour un diplôme. Il s'exprime aussi par la création du think tank *Fondation pour l'innovation politique*, impliquant des experts non-membres de l'UMP et exprimant une forme de sous-traitance de la production politique.

Au-delà du développement des instruments non réglementaires et des concessions à la démocratie du public, le « rappel au règlement », en l'occurrence aux obligations statutaires, demeure une source de légitimité importante pour l'opposition interne. Ainsi, on observe parfois une juridicisation de la procédure : à l'UMP le contrôle des résultats pour les scrutins internes est effectué par la commission de contrôle, mais aussi par un huissier de justice qui a assisté au dépouillement, comme si la légitimité de l'ordonnancement du parti n'était pas suffisant. Concernant les parrainages de candidature, les dirigeants UMP se fondent, pour garder la maîtrise des fichiers, sur l'interdiction de leur communication par la CNIL, alors que celle-ci a indiqué que cette dernière était compatible avec la loi informatique et liberté.

L'UMP revendique une démarche évaluative orientée vers des objectifs (300000 adhérents à l'UMP). Au moment de la campagne de recrutement lancée en 2004, chaque mois était établi un palmarès des fédérations, chacune d'entre elle ayant un « contrats d'objectif » à respecter. A cet effet les responsables utilisent des instruments communicationnels davantage associés au marketing ou aux causes humanitaires qu'aux traditions partisans de mobilisation : Adhésion par Internet, achat des mots à Google (mot clés : banlieue, sarkozy) et des adresses à la SNCF (300000 internautes contactés), manifestations type « téléthon » (« 48 heures de l'UMP »).

L'utilisation de nouveaux instruments conventionnels informatifs et communicationnels est aussi un moyen d'optimiser la relation de leadership. En ce sens, ceux-ci peuvent accompagner la logique de directisation en subjectivant les rapports politiques internes et en associant modernisation, proximité et participation. C'est cette démarche de raccourcissement de la chaîne communicationnelle d'engagement qui est à l'œuvre lorsque, par exemple, N. Sarkozy reçoit les nouveaux adhérents (à l'occasion des 200 000 adhérents de l'UMP 17 dec 2005) où utilise les outils de communication pour adresser ses vœux par SMS et appeler à voter pour les statuts (32 % des adhérents ainsi contactés).

III. des changements aux effets ambigus et incrémentaux

Au-delà de la dimension fonctionnaliste - résolution des problèmes, adéquation aux objectifs, pertinence - les procédures et pratiques à l'origine ou au service du changement, peuvent avoir des effets indépendants des objectifs affichés. Les instruments ne sont pas neutres (Lascoumes – le Gallès) et peuvent fonctionner de façon relativement autonome. A

³⁹ Romain, un des modérateurs, 8 février 2007

cet égard les changements recherchés par l'utilisation des nouveaux instruments peuvent être soumis à un sentier de dépendance et avoir des effets émergents ambigus. Les modes de gouvernements partisan demeurent en outre régis par des modalités informelles, (réseaux, rapports clientélares).

- *Les instruments du changement peuvent générer une problématisation particulière des nouveaux modes de participation*

La systématisation des procédures de démocratie directe, redécouvertes ou renouvelées par les TIC, génère une problématisation particulière, jusqu'alors ignorée ou occultée, de la participation, propre à spécifier les changements. Ces nouveaux instruments matérialisent, en le quantifiant, le niveau d'implication partisane et la différenciation des modes d'allégeance électorale.

L'apparition du vote électronique à l'UMP, combiné au vote manuel, toujours en vigueur, permet d'évaluer, en les comparant, les effets des différentes technologies sur la participation et les résultats. Pour la désignation du président du parti, la participation au sein du RPR, seule référence puisque dès la fondation de l'UMP le vote électronique était en vigueur, révèle le rendement limité de cette procédure. La participation lors du vote « manuel » du président du RPR en 1998 était de 81,5%, 1999, 69,8%, alors que lors des consultations directes 17 novembre 2002, lors de l'assemblée constituante de l'UMP la Participation était de 28.79% ; le 28 novembre 2004 au Congrès du Bourget, elle était de 53.29%, et de 55 % pour la réforme des statuts⁴⁰, et 70 % pour la désignation du candidat Sarkozy en janvier 2007. De ce point de vue la participation « électronique » contraste avec la participation « manuelle », tant au regard de la démocratie « externe », que des votes pratiqués en interne au PS.

Malgré ces lacunes, l'instrumentation électorale permet de souligner la dimension processuelle et rénovatrice du vote interne, surtout électronique. Expression de la modernité du parti, le nouvel instrument justifie la nécessité d'un apprentissage lent, mais nourri par un effet d'engrenage, entretenu par les discours de mobilisation. Source de perturbation des routines et de modification des attentes, il génère son propre système de justification – sa nouveauté et sa technicité - qui faisait dire aux responsables de la fédération de Paris que 45% de participation est « un taux de participation élevé pour ce type de scrutin » (élections internes scrutin électronique, 2005). Il est en lui-même producteur d'une représentation mythifiée de la participation et d'un effet de légitimisme: « Nos adhérents, ont acquis des pouvoirs que personne ne pourra remettre en cause. (...)»⁴¹.

Les procédures de démocratie interne génèrent un effet d'homogénéisation et d'internalisation par transposition de la démocratie « externe » à la démocratie intrapartisane. La démocratie directe interne, devenant une référence obligée, a contraint les différents acteurs et groupes partisans à s'y rallier en renonçant parfois aux conceptions initiales et aux routines partisans, selon un « effet d'inertie » (Lascoumes) neutralisant les logiques militantes classiques, notamment intermédiaires. Ainsi, les simples adhérents ont désormais un poids quantitatif qui atténue la portée d'un militantisme plus actif, qualitatif, et revendicatif. Les instances partisans de représentation en viennent à se confondre avec la population des adhérents, selon un phénomène de massification des congrès (50.000 participants en 2007). Le congrès « virtuel » de révision s'identifie à l'ensemble des adhérents électeurs, sans tribune pour les adversaires ni délibérations qui caractérisent les « congrès physiques ». Cette dimension numérique et directe de la participation a certes suscité des résistances. Il est de plus en plus difficile pour les courants de fidéliser leurs clients. Certains,

⁴⁰ avec des taux de participation allant de 45, 8 % des voix (Drome) à 67,73 % des voix en Hte Corse

⁴¹ N Sarkozy La Baule, 4 septembre

comme N. Dupont Aignan, ont dénoncé la dérive plébiscitaire des différents scrutins (élection du président, révision des statuts), mais en se présentant à plusieurs reprises il a contribué à légitimer l'instrument. Les usages récents du suffrage universel partisan révèlent les ambiguïtés de la participation démocratique interne partisane, au regard de l'exigence de l'idéal délibératif. La « directisation » de la participation militante suggère, certes, un déclin des références à la démocratie représentative, une méfiance à l'égard de l'intermédiation opérée par les instances traditionnelles partisans. Cependant, la « tentation incarnative » (Donegani, Sadoun, 1996) que recèle le recours à cette technique peut suggérer un détournement, parfois contesté par les militants, du principe libéral de la reconnaissance des divergences.

L'utilisation des TIC renforce ce parasitage des logiques d'allégeances classiques collectives et de personnalisation de la relation au chef. Le vote électronique produit d'autres effets ambivalents et paradoxaux. Tout en consacrant une individualisation du militantisme, moins intégré, il favorise un leadership plus centralisé, une relation plus directe avec la direction nationale. Ainsi, pour les votes nationaux par Internet, les résultats globaux sont facilement disponibles mais la diffusion de la répartition par département ou par circonscription est à la discrétion des responsables locaux. Dans la pratique, les failles de l'organisation concrète peuvent susciter la contestation en obérant l'individualisation du vote. Ainsi, en 2002, après le premier vote électronique de l'UMP, se sont manifestés des incidents liés à l'outil (personnes ayant reçu plusieurs codes d'accès, absence d'isoloir, problèmes avec le vote par procuration, accès au vote par des non adhérents). A l'occasion des primaires de Paris (février 2006), C. Goasguen a exprimé ses craintes de bourrage électronique. A l'instar des autres procédures directes, qui se substituent aux pratiques militantes intensives, les TIC construisent une deterritorialisation de l'engagement, plus qu'elles ne l'accompagnent. Leur développement, notamment via Internet, apparaît de plus en plus un comme substitut à une réelle formation des militants, lacunaire malgré les kits formation proposés par les partis.

De ce fait la systématisation de la procédure électorale a eu pour effet de renouveler le débat sur la définition de la légitimité partisane, d'entretenir une confusion entre démocratie militante et démocratie externe, comme le montre l'internalisation de pratiques de campagnes propres à la compétition interpartisans : lors de la primaire parisienne des municipales, sondage commandé par F. Pannafieu, et condamné par la commission de contrôle des opérations électorales, publication d'ouvrages par chacun des candidats.

L'utilisation de nouveaux instruments peut fournir une grille spécifique d'interprétation et de description d'une réalité, entraîner un effet de catégorisation et de discrimination sous couvert d'élaboration d'une technologie de participation. La diversification des procédures génère une diversité des situations pas nécessairement recherchée. Ainsi pour une même opération électorale, à l'UMP, les élections primaires de Paris, les résultats variaient légèrement selon que l'on comptabilise les votes Internet ou les votes manuels, les deux étant autorisés⁴². La hiérarchie du rapport de forces n'en a pas été affectée, mais certains candidats ont davantage bénéficié de la procédure Internet que d'autres : Tibéri vote manuel 24, 8%, vote internet, 10, 4% ; au contraire, P. Lelouche vote manuel 15, 3, vote Internet 22,1 %). L'outil électoral Internet discrimine les adhérents en fonction leur âge : P. Lelouche a eu un meilleur score, selon la direction UMP, parce qu'il représente une population plus jeune et familiarisée avec l'internet. Cette distinction peut se manifester au niveau des consultations référendaires nationales (réforme des statuts/désignation du président de l'UMP). Cette dualité consacre, du moins à court terme, la fracture numérique entre les militants ayant accès à l'outil informatique et les autres. Elle

⁴² Les élections internes UMP reflètent la même dualité simultanée des procédures Il semble que la participation était plus élevée là où le scrutin était électronique (à Paris), en tout cas, certains revendiquent une généralisation du vote Internet

construit une dualité du militantisme : nouveaux adhérents/anciens adhérents, adhérents internautes/adhérents conventionnels.⁴³ Dans un autre registre, l'instrument construit des définitions différenciées de l'adhérent en droit de voter, selon des critères de dates de renouvellement, génératrice de conflits et de recours⁴⁴

Les procédures qui se veulent innovante par leur rationalité et leur adéquation à une exigence de contrôle militant peuvent entraîner un effet d'inertie aboutissant à une limitation du marché politique interne. Les conditions de parrainage (pour les primaires de Paris et la présidence du parti) sont restrictives et s'apparentent à des mesures prudentielles, voire prophylactiques, à l'égard des nouveaux entrants. En 2004, les candidats minoritaires à la présidence - Christine Boutin, Nicolas Dupont-Aignan, François Grosdidier et Rachid Kaci - se sont plaint de ne pas avoir accès au fichier et que le nombre de parrainages nécessaire, basé sur le nombre contesté d'adhérents, était trop nombreux (3400 à répartir dans 10 circonscriptions (3% des adhérents). Aux primaires de Paris le parrainage militant n'a connu qu'un faible succès : 2700 adhérents sur 12000 ont accepté début septembre de parrainer par correspondance un des candidats. Les candidats se sont plaint des effets pervers de la procédure : chantage à l'investiture, fausses adhésions (La fédé UMP est passée en quelques mois de 7000 à 24 000 cartes), utilisation de fichiers, adhérents ayant le droit de vote sans avoir jamais participé à une réunion. La même question du parrainage s'est posée à propos de la candidature à la présidentielle (3% du conseil national, dans 10 départements).

D'une façon générale, les nouveaux instruments, réglementaires, incitatifs, communicationnels, conçus pour améliorer la participation partisane peuvent générer une « problématisation particulière » propre à schématiser l'enjeu (transparence, démocratie, participation contrôlée). Axer la problématique du faible investissement militant sur la nécessité d'ouverture au monde social ou à la démocratisation, par des expériences participatives peut dans le même temps occulter le problème de la rotation des élites et de la suprématie des élus. L'afflux massif de nouveaux adhérents, en 2006, semble aller de pair avec leur intégration limitée dans le processus décisionnel. L'instrument construit l'enjeu : le vote électronique est plus pertinent pour modifier des statuts que pour la désignation d'un responsable local qui suggère une campagne de contacts personnels. La création de nouvelles catégories (nouveaux adhérents à l'UMP) ou la promotion statutaire des femmes a eu pour effet d'augmenter les effectifs des instances plus que la rotation des élites.

Des changements qui impliquent une temporalité particulière

Les instruments de changement peuvent produire une représentation spécifique du temps de l'engagement. Certains nouveaux outils et procédures ont l'ambiguïté de consacrer l'éphémère et le conjoncturel. Ainsi l'instrument, destiné a priori à prédéfinir et à stabiliser des pratiques et des comportements, à les institutionnaliser en réduisant les incertitudes, peut avoir des effets de court terme et construire des situations temporaires et instables. Des instruments de mobilisation - les « 48 heures », les « 72 h », le speed-dating de l'UMP, comme l'adhésion pour deux ans - consacrent, sous couvert de gérer l'intermittence, selon une logique de « vente flash », la dimension temporaire de l'engagement la logique événementielle. De même, si la création de la catégorie de nouvel adhérent, dans les statuts de l'UMP, institutionnalise une nouvelle catégorie représentée en tant que telle dans les instances

⁴³ 20% des nouveaux adhérents ump ont adhéré via le net (enquête IPSOS UMP)

⁴⁴ C'est particulièrement vrai pour les nouveaux adhérents qui ont droit de vote s'ils sont inscrits en 2006, mais pas s'il renouvelle en 2006 après avoir été adhérent en 2004 sans avoir renouvelé en 2005. Autre exemple : au PS Les conditions de droit de vote (selon la qualification de la notion d'adhérent peuvent aboutir à des sélections et fraudes des électeurs. L'interdiction du vote par procu exclut nbre d'électeurs

partisanes⁴⁵, elle a des effets conjoncturels de personnalisation : 78 % des nouveaux adhérents ont adhéré pour la personnalité et le discours de Sarkozy, 31 % pour défendre les valeurs de l'UMP. La procédure est ainsi instrumentalisée pour appuyer un rapport de force favorable au président de l'UMP, dans un contexte de rivalité avec d'autres candidats potentiels. Elle consacre aussi une nouvelle forme d'engagement moins impliqué a priori dans les pratiques militantes traditionnelles. En effet, les nouveaux adhérents⁴⁶ UMP aspirent surtout à voter pour le candidat à l'élection présidentielle (85%) participer à débat, assister à des meeting, mais ne sont pas attirés par des pratiques militantes subalternes (collage, permanence) ni par les forum Internet, ou par la figuration sur une liste UMP. Les campagnes d'adhésion à l'approche des élections peuvent générer un effet d'aubaine susceptible de déboucher sur des déceptions et des défections rapides. Les instruments nouveaux privilégient de plus en plus une politique de rendez-vous électoraux, et de ratification au détriment d'une participation à la construction de la décision.

La procédure du vote par Internet a également une influence sur la temporalité de la symbolique électorale. Pour la révision des statuts en 2006, le vote électronique se déroulait sur deux semaines, quatre jours pour les primaires de Paris. La force solennelle attachée au moment, et au lieu du vote s'en trouve affectée, ainsi que les retombées médiatiques de l'opération du vote électronique (par définition peu visible puisque l'on peut voter de chez soi), au point que les responsables médiatisent leur vote selon une logique plus traditionnelle (vote à la permanence ou au cybercafé (Juppé en 2002), comme pour renouer avec les principes fondateur de l'exercice.

- *Effets limités, sentier de dépendance*

Les changements que pourraient provoquer des procédures nouvelles peuvent être affectés par l'influence des procédures anciennes ou coutumières. L'innovation demeure souvent incrémentale, et l'on assiste davantage à une sédimentation procédurale qu'à une substitution de règles

Certaines nouvelles procédures ont un rendement limité, surtout parce qu'elles ont une signification symbolique. La création des mouvements dans les statuts de l'UMP en 2002 correspondait à une stratégie d'institutionnalisation de UMP par un instrument conjoncturel de transition et de dépassement du caractère composite du nouveau parti. Les conditions de constitution des mouvements étaient assez restrictives au point d'avoir un effet dissuasif : un Mouvement ne peut être constitué que si sa déclaration de principe a été parrainée par un nombre minimum de 10 parlementaires de l'Union, représentant au moins dix Fédérations départementales, et a recueilli au moins 10% des suffrages exprimés au Congrès. Un parlementaire ne peut parrainer qu'un seul mouvement. Bien que consacrés par les statuts, les mouvements avaient été suspendus en 2003, par le conseil national, puis à nouveau garantis en mai 2004, enfin abandonnés avec le sacre de N. Sarkozy. Ainsi, cet acte d'institution de la diversité⁴⁷ est apparu comme un instrument de dissuasion, et en définitive de conservation de la logique unitaire qui était celle du RPR. Seules les personnes morales associées se sont donc constituées,⁴⁸ qui ne bénéficient ni de la même reconnaissance institutionnelle (représentation dans les instances dirigeantes), ni d'un financement proportionnel à son poids électoral interne, à la différence des mouvements (ils n'ont droit qu'à une subvention). En définitive,

⁴⁵ D'où la très forte représentation des nouveaux adhérents à la fédération de Paris (triplement des effectifs en 2005), 1 siège pour 40 nouveaux adhérents au comité départemental.

⁴⁶ Enquête IPSOS UMP

⁴⁷ article 15 des statuts « Les Mouvements expriment la diversité des sensibilités politiques, historiques, philosophiques, sociales qui animent la vie politique française et composent l'Union »

⁴⁸ L'UMP, compte plusieurs PMA : le Parti radical, France.9 (de François Fillon), le Club Debout la République (Nicolas Dupont-Aignan), le Forum des républicains sociaux (Christine Boutin), la droite libre, les réformateurs..

les procédures n'ont pas clarifié les modalités d'expression de la pluralité ni levé le manque de visibilité des « courants », d'autant qu'une concurrence s'exprime entre personnes morales, clubs (*dialogue et initiative*), mouvements. Certaines personnes morales associées ont-elles même leur club et courant (parti radical avec Aujourd'hui autrement).

Dans la pratique, les nouvelles procédures de recrutement massif peuvent se heurter à la résistance des dirigeants de certaines grosses fédérations homogènes préférant le statu-quo pour éviter une modification du rapport de forces interne. De façon plus générale, les formules initiées par l'UMP visant à recruter des sympathisants pour un engagement et des droits plus limités n'ont pas réellement fonctionné. Les responsables nationaux reconnaissent d'ailleurs que cette procédure n'est pas nécessairement approuvée par les adhérents qui paient leur engagement, même limité, au prix fort. Les nouveaux instruments de recrutement - par SMS, lors de tournée des plages, par Internet et par téléphone - on pour effet théorique de raccourcir la chaîne procédurale. Mais au final, la procédure normale reste en vigueur et rattache le nouveau candidat aux instances locales du parti, en nuancant ainsi la déterritorialisation de l'allégeance partisane.

Les nouveaux instruments participatifs mis en œuvre sont aussi des facteurs d'ordre qui ne rompent pas complètement avec des procédures de régulation « descendantes » (top-down). La dimension incitative qui semble se substituer à la dimension réglementaire, a parfois des effets identiques. Plus encore, ces outils peuvent masquer les résistances à des pratiques rénovatrices. De ce point de vue, l'injonction à l'autonomisation de procédures délibératives, soutenues par les outils communicationnels et informationnels, propres à la démocratie du public, peut générer un double niveau procédural : les instances partisanes classiques, la vitrine délibérative.

La notion de codécision est ici relative, et l'on n'est pas véritablement dans un contexte de recomposition politique intrapartisane, ni dans une configuration de transformation de partage du pouvoir, selon le modèle de la démocratie participative au sens où l'entendent Bacqué, Rey, Sintomer. On peut s'interroger sur l'existence de contrepouvoirs (Fung, Olin Wright, 2005) réels face aux risques de confiscation du pouvoir dans les partis. Si la prise de décision semble bien agonistique – les nouvelles procédures délibératives mettent parfois en scène une certaine conflictualité – la relation verticale et hiérarchique nuance l'impératif délibératif.

En outre la qualité délibérative peut être nuancée par des procédures de cadrage, et générer un effet d'homogénéisation. La « grande consultation nationale » de l'UMP en 2006 illustre ce phénomène de précodage, dans le cadre d'un questionnaire fermé où la dimension délibérative était en fait marginalisée, comme cela fut dénoncé parfois même par les militants UMP⁴⁹. Ceux-ci étaient invités à sélectionner 5 propositions à l'intérieur de chacune des 18 thématiques, soit un total de 90 courtes propositions à valider. Cette procédure reste assez éloignée d'expériences innovantes comme les sondages délibératifs (Fishkin, 1995). Ce formatage du processus délibératif est en outre réalisé par l'influence des différents groupes partiels des partis (courants, clubs, réseaux interpersonnels).

Plus encore le tropisme d'appareil ou notabiliaire peut parasiter le fonctionnement idéal de la démocratie délibérative. C'est le cas par exemple lorsque la direction préfère éviter les interventions d'un groupe potentiellement perturbateur de l'homogénéité partisane⁵⁰. Plus généralement, la prise de parole est souvent de fait élitaire, et ne rompt pas avec les pesanteurs de la socialisation militante partisane qui construit - socialement et politiquement si non statutairement - les fonctions de « tenant-lieu » et de « porte-parole » (militants chevronnés et multipositionnés, élus distillant de façon stratégique une parole attendue par

⁴⁹ Blog politique de Christophe Carignano, 26/10/2006

⁵⁰ Ainsi, un militant ump-parti radical de Nancy (ce petit parti est majoritaire dans cette ville expliquait que certains membre du parti radical, étaient dissuadés de participer aux travaux d'une convention.

l'assemblée, diplômés). Le fonctionnement local du parti est d'autant mieux maîtrisé par les élus, notamment les députés, que celui-ci est organisé sur une base électorale, le comité de circonscription. Le principe d'une relative autonomie des élites par rapport aux militants est rarement remise en cause par des instruments perturbateurs des routines institutionnelles. Au niveau local, peu de jeunes militants présenteraient leur candidature sans l'adoubement de leurs aînés, ou contre un candidat ayant de puissantes ressources de notoriété ou de leadership (notable de grande ville, ancien ministre).

La typologie des réunions publiques construite par l'UMP mentionne les réunions d'appartement qui suggèrent la proximité, la convivialité jusque dans l'intimité d'un lieu privé qui tient lieu le temps d'une soirée de micro-espace public. Mais l'originalité de ce lieu de réunion, peut s'avérer factice, comme l'exprime F. Lefebvre, conseiller de N. Sarkozy, qui évoque des réunions d'appartements, à Paris, qui ont réuni à chaque fois une « centaine de personnes ». En outre la convivialité affichée n'exclut pas une sélection partisane de l'auditoire, qui nuance les stratégies d'instrumentation médiatiques de l'ouverture des partis. Ainsi, une « réunion d'appartement » UMP avait été annulée par la maire de Strasbourg (UMP), car un des invités était responsable du parti régionaliste « Alsace D'abord ». Ainsi se trouve posée la question du rôle de l'opposition, du statut et des limites de la contradiction dans le cadre des nouvelles technologies de la délibération et de la communication.

Si les nouveaux outils communicationnels, semblent véhiculer une approche moins verticale de l'énonciation politique, ils n'en sont pas moins eux-mêmes encadrés. Les responsables UMP recommandent le développement des blogs soutenant N. Sarkozy, mais demandent à leurs initiateurs de créer systématiquement des liens vers des sites favorables afin de générer du trafic et un bon référencement sur les moteurs, ce qui revient à valoriser les sites officiels du parti, et à standardiser l'information militante, au point parfois de sanctionner des sites amis peu fiables pour l'organisation (voir Bargel, Petitfils, 2007)⁵¹. Les procédures délibératives cohabitent avec des pratiques de limitation de la compétition interne et du débat politique. Ainsi se manifeste une forme de différenciation dans la conception de la délibération : au sein des blogs, elle semble parfois plus libre, peut être aussi parce que moins spectaculaire et l'opposition y est en quelque sorte banalisée. La communication non officielle peut apparaître comme une « soupape de débordement », permettant une contradiction interne moins dramatisée et plus anonyme que, par exemple, celle qui déboucha sur la démission de N. Dupont-Aignan, candidat malheureux à l'investiture présidentielle, qui a quitté le parti en dénonçant sa dérive plébiscitaire. Il s'agit ainsi de limiter les dissonances institutionnalisées.

Conclusion

Le changement est devenu un impératif pour la plupart des partis, et notamment pour l'UMP, parti à la fois nouveau et proclamant sa quête d'innovation. Ce thème, récurrent dans l'offre électorale (la « rupture ») était traditionnellement moins médiatisé concernant l'organisation interne des partis ou les pratiques militantes. A la faveur de la redécouverte des adhérents, les préoccupations pour la démocratie interne apparaissent désormais indissociable de la conquête de l'électorat et du pouvoir. En ce sens les dilemmes origine interne/externe des changements, changement/innovation, adaptation/initiation, changement proclamé/changement réel, changement dirigé/changement spontané, demeurent dépendant de l'interaction des facteurs à l'œuvre. En l'occurrence, à l'UMP les changements en termes de procédures participatives relèvent surtout d'une démarche top-down, amorcée au RPR par la direction puis consolidé par le nouveau parti, notamment depuis l'arrivée de N. Sarkozy à sa

⁵¹ Ainsi le site Cybermilitant a été fermé sur injonction des responsables de l'UMP en raison d'opinions discordantes émises par le militant UMP qui en était l'initiateur

présidence en 2004, pour dépasser les rivalités d'appareil, et optimiser la conquête du pouvoir en mobilisant des instruments de légitimation et d'action performant.

L'UMP a adopté une logique prédominante de légitimation directe par les adhérents dans une perspective universaliste et participative qui succède en apparence à une conception tutorale de verticalité, et un principe généralisé de délégation. Ce parti a en même temps institué les conditions d'expression de formes plus participatives, délibératives et sectorielles de pratiques partisanes, et valorisé des instruments de type informatif et communicationnel relevant davantage de la démocratie du public (Manin). En définitive, l'instrumentation de la gouvernance partisane permet d'éclairer les évolutions du leadership partisan et le rapport gouvernant gouverné, dans une perspective diachronique et synchronique. L'UMP semble parfois passer d'un type de rapport politique basé sur la verticalité du pouvoir - logique de gouvernement représentatif, mécanismes d'élaboration pyramidale d'un projet politique, selon un principe de délégation et de hiérarchie normative - à une régulation politique plus fluide. Le parti deviendrait un « mobilisateur de la gouvernance négociée » (Lascoumes et Le Gales), évitant les mesures contraignantes qui remettent en cause son autorité.

Il reste que l'instrumentation de l'innovation, et les pratiques participatives nouvelles demeurent guidées par un sentier de dépendance qui préserve les procédures classiques. Selon une logique incrémentale et cumulative, les modèles de participation et de gouvernance partisane (modèle libéral, républicain, délibératif (Habermas), modèle compétitif, participatif, délibératif (Téorell) semblent se sédimenter et s'hybrider plus que se substituer l'un à l'autre selon une perspective séquentielle. Le principe de la verticalité et de la personnalisation du leadership demeure une pratique vivace héritée de la tradition gaulliste, modernisée par une approche managériale qui peut masquer, ou justifier, une relative immobilité de la gouvernance partisane.

Bibliographie

- Blondiaux Loïc, l'idée de démocratie participative : enjeux, impensés, et questions récurrentes in Bacque (M-H), Rey (H.), Sintomer (Y.) *Gestion de la proximité et démocratie participative, une perspective comparative*
- Bargel Lucie, Petitfils Anne Sophie, « Du virtuel au réel et du réel au virtuel. Regards croisés sur les carrières militantes et les stratégies d'appropriation de l'Internet par les militants « dans » et « en dehors » de l'UMP », communication au colloque *Les usages partisans d'Internet*, université Nancy 2, 21-22 juin 2007
- Budge (I.), *The New Challenge of Direct Democracy*, Oxford Polity press. 1996
- Callon M., Lascoumes P., Rangeon F., *Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Seuil
- Dolez B. Laurent A., « Quand les militants du RPR élisent leur président » *Revue française de science politique*, n°1, février 2000, pp. 125-146
- Elster (J.), 1998, *deliberative democracy*, cambridge university press.
- Gaudin J-P *l'action publique, sociologie et politique*, presses de sciences po 2004
- Gaudin, J-P *gouverner par contrat, l'action publique en question*, 1999, presses de sciences po
- Gunther R., Diamond L. « Species of Political Parties, a New Typology » *Party Politics*, vol 9, n°2, 2003 pp 167-199
- Gutmann A, Thompson D, « Pourquoi la démocratie délibérative est-elle différente ? » *Philosophique*, 29/2 2002, pp193-214
- Habermas J., *droit et démocratie*, Gallimard, 1997, p.311. Voir aussi Y. Sintomer. *La démocratie impossible*, La Découverte, paris, 1999
- Haegel F. « A la recherche de la densité des phénomènes organisationnels : l'exemple du RPR », in D. Andolfatto F. Greffet, L. Olivier, (dir.) *Les partis politiques, quelle perspective ?*, Paris, l'Harmattan 2001, p. 88
- Haegel, F. « Faire l'Union. La refondation des partis de droite après les élections de 2002 ». *RFSP*, vol 52, n°5-6, 2002, p.563
- Haegel F. "le pluralisme à l'UMP", Haegel F (dir.), *Partis politiques et systèmes partisans en France*, Presses de Sciences po, 2007
- Heidar (k.), Saglie (j.) *Predestined Parties ? Party Politics*, vol2, n°2 pp219-239

- Katz R. Mair P, « Changing Models of Party Organization and Party Democracy : The Emergence of the Cartel Party », *Party politics*, n°1 1995
- Katz, Mair *how parties organize*, Sage 1994
- Lascoumes P, Le Galès P (dir.) ; *gouverner par les instruments*, presses de sciences po 2004
- Lawson K., « Comment les grands partis américains font face aux revendications communautaires et aux intérêts de minorités », in F.Dreyfus *Nouveaux partis, Nouveaux enjeux*, Paris, publications de la Sorbonne 2000, p.99
- Koole Ruud (1994), « The Vulnerability of The Modern Cadre Party in The Netherlands », in R. Katz and P.Mair *How parties organize*, pp278-303, London, Sage
- Le Bart, (C.), Lefebvre (R.), dir, 2005, *la proximité en politique. Usages, Rhétoriques, pratiques*, Rennes, PUR.
- Luhman, Niklas, la légitimation par la procédure, presses université de Laval, 2001
- Manin B. *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Champs Flammarion, 2000
- Monnoyer-Smith L. . Les enjeux inexprimés du vote électronique, *Sciences de la société*, n°62, 2003, pp127-146
- Morel L., « vers une démocratie directe partisane », *RFSP*, n°4-5, 2000, p.773
- Mouchard D. « Politique délibérative » et logiques de mobilisation », *Politix* n°57, 2002, p. 133
- Picard Dominique « Transition et ritualite dans l'interaction sociale », *Connexions*, n° 76 2001/2 p. 81 à 93
- Olivier laurent « Ambiguïtes de la democratisation partisane en france (ps, rpr, ump) », *Revue française de science politique*, Vol. 53 –2003/5, p. 761 à 790
- P. Ignazi, « le pouvoir du parti politique », in F. Dreyfus (dir.), *Nouveaux partis, nouveaux enjeux*, Paris, publications de la Sorbonne 2000, p. 61
- Panbianco A. , *Political Parties : Organisation and Power*. Cambridge University press, 1988
- Pedersen (K.), Saglie (J ;) « New Technology Ageing Parties. *Party politics* vol 11. n°3 pp 359-377
- Scarrow E, Webb P, Farrell D “From social integration to electoral contestation” in Dalton R, Wattenberg, *parties without partisans* oxford university press 2002
- Seyd P., “New parties, new politics” , *party politics*, n°. 3, London, 1999, p.385
- Teorell J. *A deliberative defense of ntra-Party Democracy*, *Party politics*, 1999; 5; 363-382